

**Marché estival de denrées alimentaires**

**INSCRIPTION ET AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**FICHE de CANDIDATURE et D’INSCRIPTION pour les soirées des FESTI’BARBECUES – du 11/07 au 05/09/2025.**

**IDENTITE**

Nom/ Prénom (représentant légal) :

Nom commercial / Entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal et ville :

Tél. et Mail :

Nombre de personnes présentes pendant la vente :

**TYPE DE COMMERCE**

**Si restauration ou vente de denrées alimentaires** : □ salé □ sucré

Mode de cuisson : □ flamme vive / Plancha □ électrique □ gaz

 □ autre :

Approvisionnement / Circuits courts :

**Pour tous les types de commerce :**

Fabrication artisanale / savoir-faire / originalité :

Fourchette de prix :

Volume (quantité possible/soir) :

Exemples de produits vendus :

**LOGISTIQUE**

Type de véhicules ou d’installation (à stationner sur site et hors site) : □ Camion □ Remorque □ Etalage/stand/ barnum

Dimensions à préciser pour chaque type :

(Les véhicules non nécessaires à la vente devront être stationnés en dehors du site – un parking est prévu à cet effet)

Besoins en électricité : (puissance à préciser ci-dessous) : □ raccordement secteur (les groupes individuels sont interdits)

|  |  |
| --- | --- |
| **Puissance** | **Sélection (cocher la case correspondante à votre choix)** |
| Petite consommation ≤ 4A*Balance, carte bleue, petite lumière, etc.…* |  |
| Grosse consommation > 4A et <30A*Frigo, four, rôtissoire, etc…* |  |

**Immatriculation du ou des véhicules** : préciser si présents sur site et/ou stationnement en externe :

**AUTRES INFORMATIONS que vous souhaiteriez nous communiquer :**

**DEMANDE D’OCCUPATION**

***Le représentant légal sollicite l’usage du domaine public de la commune de Malemort et choisit de réserver :***

|  |  |
| --- | --- |
| **Durée et type d’occupation (voir tarif en annexe 1)** | **Sélection** (cocher la case correspondante à votre choix) |
| **Pour la saison :** engagement de présence pour les 10 vendredis |  |
| Commerçants alimentaires, linéaire < 5 ml : |  |
| Commerçants alimentaires, linéaire > 5 ml : |  |
| Cabane (produits alimentaires uniquement) : |  |
| **Par soirée :** préciser les dates :□ 11 juillet / □ 14 juillet / □ 18 juillet / □ 25 juillet / □ 01 août / □ 08 août / □ 15 août / □ 22 août / □ 29 août / □ 05 septembre  |
| Commerçants alimentaires, linéaire < 5 ml : |  |
| Commerçants alimentaires, linéaire > 5 ml : |  |
| Cabane (produits alimentaires uniquement) : |  |
|  |  |

***Certifie l’authenticité des informations apportées et des documents à fournir :***

□ extrait KBIS de moins de 3 mois ou carte CCI

□ attestation d’assurance « responsabilité civile professionnelle »

□ photocopie de la carte permettant l’exercice d’une activité ambulante (carte de commerçant, artisan ambulant…)

□ en fonction de votre activité et de la réglementation applicable, merci de nous transmettre : attestation de conformité électrique, attestation de formation en matière d’hygiène alimentaire HACCP ou Diplôme de formation dans les métiers de l’hôtellerie et de la restauration, récépissé de déclaration pour tout commerce de denrées alimentaires animales ou d’origine animale…

□ tout justificatif demandé par Malemort Organisation en lien avec l’activité du demandeur

***S’engage en cas d’acceptation de sa demande à appliquer les conditions d’utilisation ci-annexées et les consignes qui lui seront données par les agents de la collectivité.***

Fait à………………………………………………………….., le :……………………………. **Pour le demandeur** (signature du représentant légal)

**AUTORISATION D’OCCUPATION pour les soirées du FESTI’BARBECUES – du 11/07 au 05/09/2025**

**Cadre réservé aux services municipaux :**

Date d’arrivée :

N° de l’autorisation :

Avis de l’autorité territoriale : **FAVORABLE** □ **DEFAVORABLE** □

N° l’emplacement attribué :

Motif si défavorable :

Fait à Malemort, le **Pour MALEMORT ORGANISATION**

 Le Maire – Président Laurent DARTHOU

***En cas d’avis favorable de l’administration, le présent document signé par l’autorité territoriale et notifié au bénéficiaire vaut autorisation d’occupation du domaine public dans les conditions qu’il précise.***

**Annexe 1 : Conditions de mise à disposition de l’espace public pendant les Festi’barbecues 2025**

1. **Modalités de sélection des candidatures**

Malemort Organisation retiendra les candidatures selon les critères et dans l’ordre présentés ci-dessous :

1. Complétude du dossier : les dossiers incomplets seront rejetés.
2. Qualité de la candidature : ce critère sera apprécié au regard des informations fournies par le candidat dans le dossier d’inscription : qualité et origine des produits (label, circuits courts, etc…), originalité du commerce, prix et volumes proposés. Malemort Organisation se réserve le droit de refuser une candidature au motif que le type de commerce est déjà représenté sur le marché.
3. Nombre de dates réservées : les candidats souhaitant participer à l’ensemble des dates seront privilégiés.
4. Ordre d’arrivée du dossier.

Les candidats seront informés de la suite qui sera réservée à leur demande par la transmission en retour de la fiche de candidature complétée par l’autorité territoriale.

1. **Engagement du bénéficiaire de l’autorisation :**

Le bénéficiaire s’engage à :

* Être présent pour les dates sélectionnées de 19h à 23h (temps d’ouverture et de vente au public en dehors de l’installation).
* S’assurer des bonnes conditions d’hygiène des denrées alimentaires vendues (le cas échéant) et du respect des normes relatives à sa profession notamment l’interdiction de la vente d’alcool aux mineurs.
* Respecter les normes techniques et de sécurité de ses installations et équipements. Les occupants devront notamment prévoir le matériel d’extinction d’incendie adapté à leur utilisation.
* Respecter l’emplacement attribué pour toute la saison.
* Vendre seulement les produits pour lesquels il a été retenu, en ne diversifiant pas sa gamme de produits
* Assurer ses équipements et les conséquences de son activité. Le bénéficiaire est informé que Malemort Organisation décline toute responsabilité pour les dommages subis lors de la manifestation.
* A informer Malemort Organisation au moins 72 heures à l’avance en cas d’absence : Malemort Organisation pourra alors réattribuer l’emplacement au commerçant de son choix. Dans le cas contraire le « Tarif par soir » sera facturé même en cas d’absence du bénéficiaire de l’autorisation.
* A régler les redevances prévues en fonction de la durée et du type d’occupation tels que listées ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type d'occupation** | **Redevances** | **Détails** |
| Commerçants résidents marché hebdomadaire | 200.00 € | Ce tarif pour la saison s'applique aux commerçants présents régulièrement sur le marché hebdomadaire et bénéficiant d'une autorisation annuelle |
| Marché alimentaire, linéaire < 5 ml | 400.00 € | Forfait pour la saison |
| Marché alimentaire, linéaire < 5 ml | 60.00 € | Tarif par soir |
| Marché alimentaire, linéaire > 5 ml | 550.00 € | Forfait pour la saison |
| Marché alimentaire, linéaire > 5 ml | 80.00 € | Tarif par soir |
| Chalet | 750.00 € | Pour la saison uniquement – acompte de 30 % demandé  |

Le paiement interviendra sur pesé

Le paiement devra intervenir sur présentation d’un avis des sommes à payer transmis par le trésor public.

1ère facture : 50 % des sommes dues – la facture sera envoyée à partir du 1er août 2024

2ème acompte : solde des sommes dues après calcul de la présence effective : à partir du 7 septembre 2024

Pour les réservations « pour la saison » et en cas d’absence du bénéficiaire de l’autorisation, le « tarif par soir » sera automatiquement appliqué pour toutes les dates réservées et le bénéfice de la facturation au forfait sera perdu.

1. **Engagement de Malemort Organisation :**
* Assurer l’installation du site tous les soirs des Festi’Barbecues.
* Fournir l’emplacement dégagé et propre alimenté en électricité.
* Installer le Village restauration et assurer les réparations sur ses installations en cas de dégradations non imputables à l’occupant.
* Organiser l’accueil et la circulation des personnes ainsi que la sécurité du site.
* Faire la promotion et la publicité de ces soirées avec déclinaison de messages publicitaires annonçant les commerçants et les produits à acheter sur place. Le commerçant, de par la signature du présent document, autorise l’organisateur à utiliser toutes images et visuels pris sur le site.
* Faire connaître et référencer ces soirées sur les supports de communication à disposition de la Ville de Malemort et de ses partenaires.
1. **Annulation par Malemort Organisation :**

En cas d’annulation pour tous motifs, Malemort Organisation ne procédera à aucun dédommagement financier.

1. **Litiges**

En cas de litiges relatif à la présente autorisation, les parties conviennent de rechercher un accord amiable.

A défaut d’un règlement amiable du litige, le Tribunal Administratif de LIMOGES sera compétent.

1. **Résiliation de l’autorisation :**

Malemort Organisation se réserve le droit de résilier l’autorisation accordée au bénéficiaire en cas de :

- non-respect de la réglementation applicable,

- manquement aux présentes conditions de mise à disposition,

- fausses déclarations.

1. **Contacts :**

**Malemort organisation** - 14,16 avenue Jean Jaurès CS 30055 - 19361 MALEMORT CEDEX- [www.communedemalemort.fr](http://www.communedemalemort.fr)

**Contact dossier** : Murielle MICOURAUD – 06 73 60 09 32 - mmicouraud@malemort.org

1. **Protection des données**

Les données à caractère personnel recueillies à partir de la présente fiche de candidature font l’objet d’un traitement exclusivement destiné à l’organisation et à la mise en œuvre de la mission d’intérêt général de la gestion des marchés des Festi’Barbecues pris en charge par Malemort Organisation.

Malemort Organisation est le responsable de ce traitement (coordonnées précisées à l’article 7).

Ces données sont nécessaires à l’instruction de votre demande d’autorisation. Dans le cas où votre demande serait acceptée, vos données personnelles pourront être conservées tout au long de la durée de votre autorisation d’occupation, puis un an à compter de la date de fin de votre activité sur les marchés.

Ces délais passés, ces données ainsi que les documents fournis à l’appuis de votre demande et constituant votre dossier d’exposant seront détruits.

Dans le cas où votre demande ne serait pas acceptée, vos données personnelles pourront être conservées un an à compter de la date de réception de votre demande.

Ce délai passé, ces données et les documents fournis à l’appui de votre demande seront détruits.

Vous disposez d’un droit d’accès à vos données personnelles et d’en obtenir une copie, ainsi que d’un droit de rectification de données personnelles inexactes.

Sous réserve de préciser le motif justifiant la mise en œuvre, vous disposez également d’un droit d’effacement de vos données personnelles, ainsi que d’un droit de limitation du traitement de celles-ci.

Enfin, vous disposez d’un droit d’opposition au traitement de vos données personnelles.

Si un tel droit est exercé à l’égard de données indispensables à la gestion des marchés des Festi’Barbecues, l’exercice de ce droit équivaudra au renoncement de votre part à occuper un emplacement.

Cette demande peut être effectuée à tout moment.

Pour l’exercice de l’ensemble de vos droits ou tout information sur le traitement de données personnelles géré par Malemort Organisation, vous pouvez contacter soit :

- Directement le service gestionnaire : coordonnées à l’article 7

- Le Délégué à la Protection des Données (DPO) : société GAIA – 20, avenue Alfred de Musset – 19 100 Brive la Gaillarde – 06.14.15.75.70 – cdelmas@gaiaconnect.fr

En cas d’exercice d’un ou plusieurs de vos droits, veuillez préciser sur quelles données de traitement votre demande porte et accompagner celle-ci de la copie de votre pièce d’identité.

En cas d’insatisfaction quant à la manière dont vos données personnelles ou vos demandes relatives à ces dernières sont traitées, vous pouvez prendre contact avec la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 07 / www.cnil.fr